



PROTCOLE SANITAIRE EQUIPEMENTS SPORTIFS

POUR LE BIEN DE TOUS,
MERCİ DE RESPECTER CES CONSIGNES

Application du Décret n°2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

INTERDIT	OBLIGATOIRE
<p>La pratique des sports collectifs et de combat</p> <p>L'utilisation des vestiaires collectifs et des douches (passage uniquement autorisé pour accéder aux sanitaires)</p> <p>Regroupement de plus de 10 personnes</p> <p>Utilisation des tapis de gymnastique et du gros matériel présents dans l'équipement</p> <p>Laisser des déchets plastiques ou autres dans les équipements. Afin de préserver le personnel en charge du nettoyage et les autres sportifs, l'utilisateur devra récupérer l'ensemble de ses déchets et les mettre dans les poubelles</p>	<p>Le respect des gestes barrières et de la distanciation</p> <p>L'utilisation des toilettes devra être organisée. Le lavage des mains est nécessaire avant et après leur utilisation</p> <p>Présence uniquement durant les créneaux attribués en début d'année sportive par l'autorité territoriale</p> <p>L'accès à l'équipement se fera 5 minutes après le début du créneau, et le départ sera organisé 5 minutes avant la fin, pour éviter le croisement des sportifs sur le site. L'alarme devra être réarmée avant chaque départ pour signifier que l'équipement est disponible</p>

La pratique et l'encadrement des activités sportives devront respecter scrupuleusement les règles et le protocole sanitaire en vigueur (Etat et mouvement sportif) et seront sous l'entière responsabilité du responsable légal de l'entité.

LE PÔLE SPORTS ET JEUNESSE



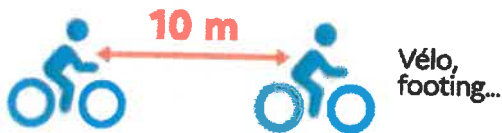
MINISTÈRE
DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

Les bons réflexes à adopter

Respecter les **règles de distanciation**



Éviter tout **contact corporel**



Respecter les **règles barrières**



Se changer et se doucher
à domicile



Renoncer (pour l'heure) aux
compétitions

Commencer par des
activités extérieures



Renoncer **aux manifestations**
comme les fêtes et
les assemblées générales



Limiter à **10 personnes maximum** les rassemblements

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter**



**Éviter
de se toucher
le visage**



**Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres**



**Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

COVID-19

LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune»** (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000



**VESTIAIRES ET DOUCHES
INTERDITS AUX PUBLICS**



**ACCES
TOILETTES**

UNIQUEMENT



INTERDICTION D'UTILISER LES BANCS



INTERDICTION D'UTILISER LES BANCS